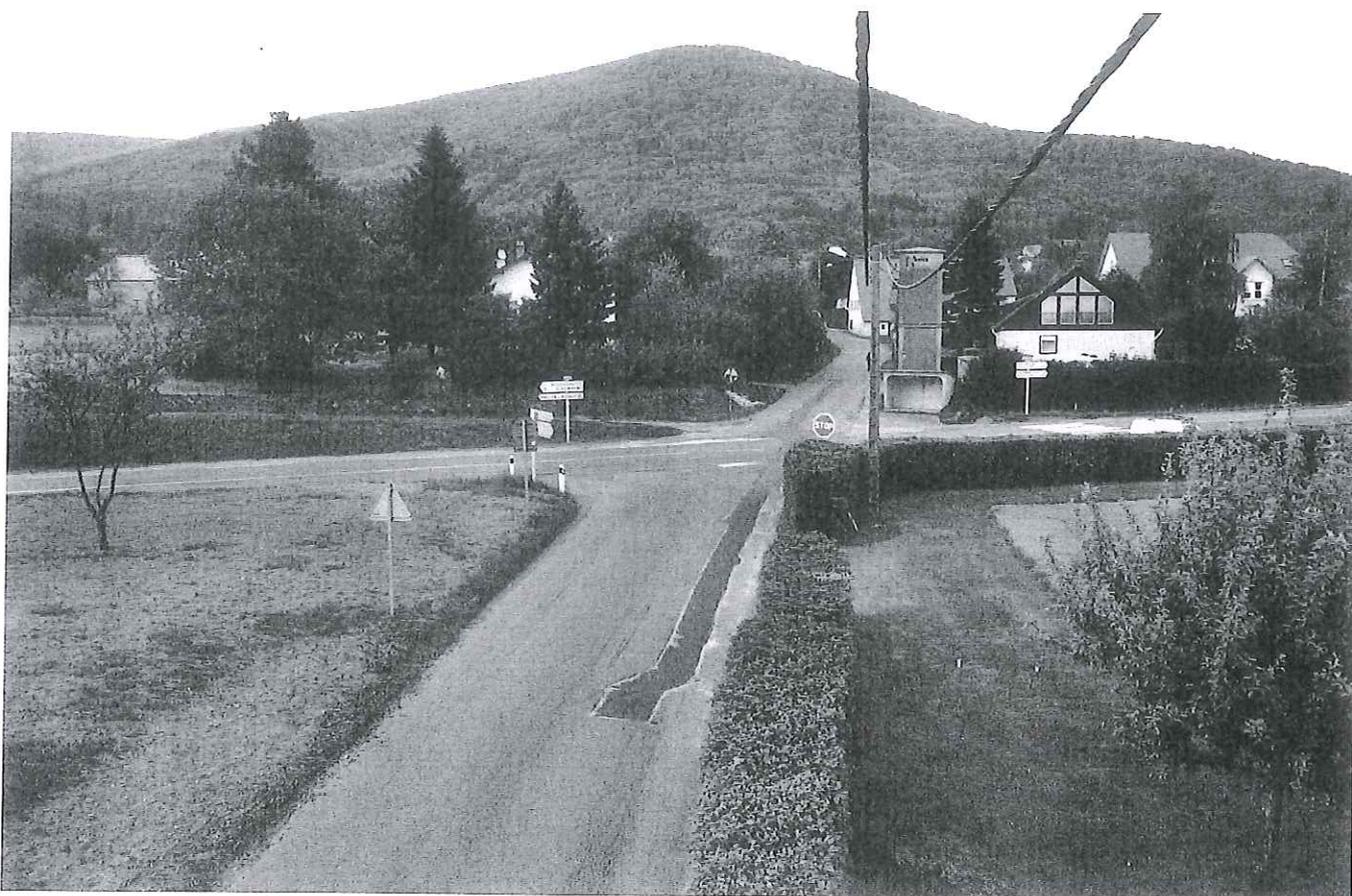


BULLETIN MUNICIPAL

---

COMMUNE DE

# GROSMAGNY



---

## SOMMAIRE

---

- Le mot du Maire
- Travaux réalisés
- Le budget
- Chiffres et statistiques
- Forêts : un nouveau plan de gestion
- T. P. : une évolution favorable
- Centre du village
- État civil
- Il y a cent ans



# LE MOT DU MAIRE...

Il est des événements qui marquent les mémoires et qui, par leur intensité, leur caractère exceptionnel, la démesure, l'émotion qu'ils provoquent, restent dans les esprits comme des jalons.

Ce peut être bien évidemment pour chacun d'entre nous, les événements familiaux : une naissance, un mariage, un décès..., la réussite à un examen, la retraite.

Ce peut être aussi, les événements qui nous marquent collectivement comme par exemple, l'homme sur la lune en 1969 ou telle catastrophe naturelle.

Nous nous fabriquons ainsi des repères en associant tel événement à telle année :

- 1976 : la sécheresse
- 1978 : le verglas
- 1981 : Mitterrand au pouvoir
- 1990 : les inondations
- 2003 : LE MUR

Quel événement ! Qui aurait pu imaginer une telle chose il y a encore quelques mois ? ... un MUR au milieu du carrefour de GROSMAGNY, et quel MUR ! Au moins 10 m de long, au moins 50 cm de large, tout en pierres de grès. C'est sûr, c'est du solide ! Qu'est-ce qu'il a dû coûter, on aurait pu faire autrement. On avait bien vu sur les plans quelque chose, mais de là à penser... incroyable, hallucinant... dangereux. C'est l'Équipement qui l'a proposé, les gendarmes trouvent ça bien ; finalement, c'est beau, c'est sobre, c'est une réussite. Il fallait le faire, quelle bonne idée !

Hé oui, vous avez pu le constater, chers concitoyens, à GROSMAGNY, grâce au MUR, l'effet de la canicule fut très limité. Pour preuve : aucun des quinze mille décès dus à la canicule en France n'est à déplorer dans notre village.

Ce constat impressionnant a d'ailleurs attiré l'attention de nos dirigeants : preuve en est, le fait que notre ministre de la santé lui-même, envisageait, afin de pouvoir continuer à prendre ses vacances en toute quiétude, de faire construire dans toutes les communes de France, un mur semblable au nôtre, mais auquel on ajouterait un deuxième niveau.

Chaque français pourrait alors prendre le mur au 2<sup>ème</sup> degré comme, vous l'avez bien compris, je vous invite à le faire avec mes propos.

BONNE ANNÉE 2004 !



# RÉALISATIONS ET PRINCIPALES DÉPENSES EN 2003

## Entretien de voirie et réseaux

❖ Dénouement (Janvier – février) Entreprise DI BIAGIO	3 410.39 € TTC
❖ Maintenance éclairage public Sté DEMUTELEC	1 482,17 € TTC
❖ Travaux et entretien parking du centre de loisirs SBP Travaux publics	1 024.55 € TTC
❖ Dégagement et aménagement du terrain de la ferme LHOMME SBP Travaux publics	1 254.72 € TTC
❖ Réfection d'aqueduc et grille eaux pluviales DDE	1 663.21 € TTC
❖ Curage de fossés G. HUSSON	218.77 € TTC

## Entretien des Bois et Forêts

❖ Frais de gardiennage O.N.F.	1 064.01€ TTC
❖ Travaux en forêts O.N.F.	2 343.16 € TTC

## Frais de personnel - Ouvrier intercommunal

Communauté de communes Pays sous-vosgien	2 442.44 €
------------------------------------------	------------

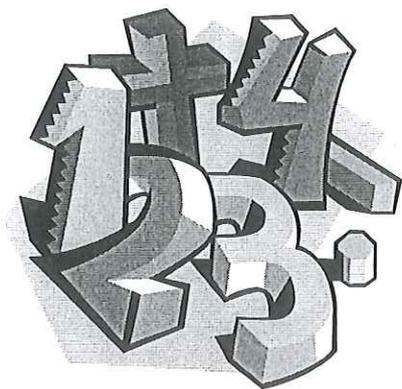
## Réalisation du Rond-point et démarrage de la 1<sup>ère</sup> tranche

### Des travaux d'aménagement du centre du village

❖ Achat de terrains (acomptes)	6 000.00 €
❖ Travaux d'aménagement routier et piétonnier + signalisation SCREG EST	305 444.87 € TTC
❖ Travaux d'enfouissement des réseaux SIAGEP	95 538.07 € TTC
❖ Eclairage public FCIE	6 1646.68 € TTC

## Prévisions 2004

Poursuite des travaux d'aménagement du centre du village en fonction des possibilités budgétaires et des subventions obtenues.



# BUDGET 2003

## Section de Fonctionnement

### DEPENSES

➤ charges à caractère général	68 719
➤ charges de personnel	29 245
➤ autres charges de gestion courante	32 324
➤ charges financières	4 000
➤ dépenses imprévues	15 000
➤ virement à la section d'investissement	17 522

*Total Dépenses* **166 810€**

### RECETTES

➤ vente de produits	7 100
➤ impôts et taxes	67 204
➤ dotations, participations	85 886
➤ autres produits de gestion courante	114
➤ produits exceptionnel	6 506

*Total Recettes* **166 810€**

## Section d'Investissement

### DEPENSES

➤ dépenses d'équipement	496 470.37
➤ remboursement d'emprunts	22 992.00
➤ dépenses imprévues	0

*Total Dépenses* **519 462.37€**

### RECETTES

➤ résultat antérieur reporté	9 753.15
➤ subventions d'équipement	392 000.00
➤ dotations, fonds et réserves	16 000.00
➤ affectation en réserves	84 187.22
➤ virement de la section de fonctionnement	17 522.00

*Total Recettes* **519 462.37€**

## ENDETTEMENT DE LA COMMUNE



Afin de financer de nouveaux investissements, le Conseil municipal peut, soit puiser dans le fonds de roulement disponible, soit avoir recours à l'emprunt, soit conjuguer les deux solutions.

Dans les années 1988 à 1993, des emprunts importants avaient été contractés afin de financer la construction de l'école maternelle et du centre de loisirs.

Ces emprunts arrivent à échéance, libérant par conséquent des créneaux de financements importants pour de nouveaux investissements.

Le tableau ci-contre montre bien la situation exceptionnellement favorable dans laquelle nous nous trouvons, au regard de notre endettement.

Il faut évidemment en extraire l'emprunt-relais TVA et subventions du rond-point, destiné à compenser provisoirement le montant des subventions (payées sur factures acquittées) et la TVA (remboursée après deux années).

On y constate l'arrivée à échéance d'un emprunt concernant l'école maternelle pour une annuité de 7 971.51 €, ainsi que d'un emprunt concernant le centre de loisirs pour une annuité de 3 983.70 €, ce qui cumulé, représente une somme de 11 655.21 €.

Pour financer les travaux du rond-point, le Conseil municipal a décidé de ne pas puiser dans les fonds disponibles de la commune et donc, d'avoir recours à l'emprunt. L'annuité du nouvel emprunt s'élève à 10 146.44 €, soit 1 808.77 € de moins que les deux anciennes cumulées.

On constate donc que le financement du rond-point n'a aucune incidence à la hausse sur le budget communal.

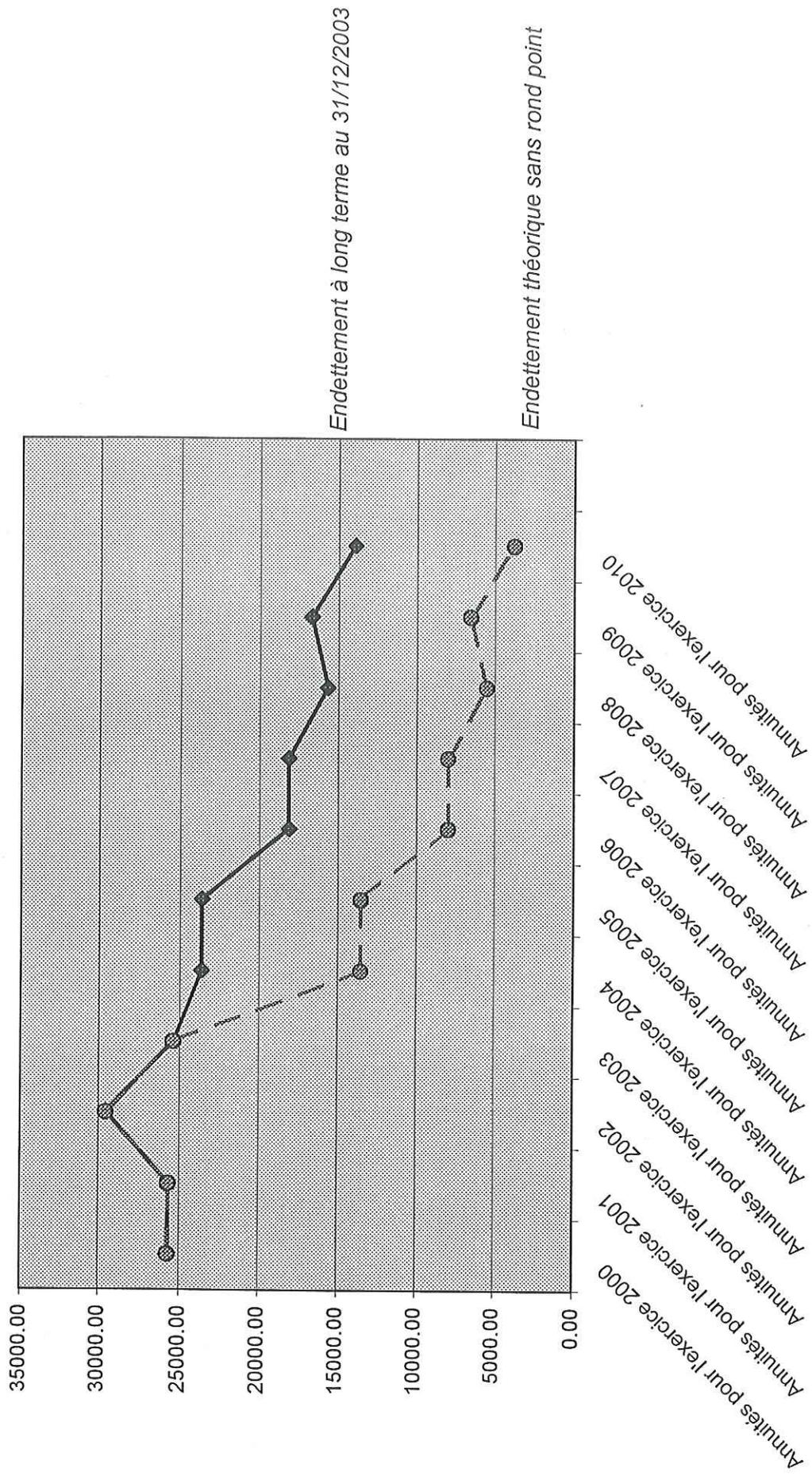
Au regard de ce document, nous pouvons également nous rendre compte de la marge théorique qui s'offre à nous dans la perspective du financement de la seconde tranche de travaux. Ceci, évidemment, en tenant compte de l'évolution des recettes.

## BUDGET COMMUNAL 2003

### Etat pluriannuel des emprunts

OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2000	Annuités pour l'exercice 2001	Annuités pour l'exercice 2002	Annuités pour l'exercice 2003	Annuités pour l'exercice 2004	Annuités pour l'exercice 2005	Annuités pour l'exercice 2006	Annuités pour l'exercice 2007	Annuités pour l'exercice 2008	Annuités pour l'exercice 2009	Annuités pour l'exercice 2010
Toiture église	0.00	0.00	3768.64	3727.70	3775.14	3775.14	3775.14	3775.14	3775.14	3775.14	3775.14
Giratoire	0.00	0.00	0.00	0.00	10146.44	10146.44	10146.44	10146.44	10146.44	10146.44	10146.44
Emprunt-relais TVA et subventions/giratoire	0.00	0.00	0.00	1127.48	14885.00	469163.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Centre de Loisirs	2475.01	2475.01	2475.00	2475.00	2475.00	2475.00	2475.00	2475.82	0.00	0.00	0.00
Ecole maternelle	7971.51	7971.51	7971.51	7971.51	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Centre de Loisirs	5514.66	5422.78	5609.57	5572.98	5525.65	5525.65	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Centre de Loisirs	7967.44	7967.44	7967.40	3983.70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Terrain Millot/HLM	1799.14	1862.13	1745.57	1680.73	1727.65	1746.62	1746.64	1746.64	1746.63	2776.68	0.00
<b>TOTAL SELECTION</b>	25727.76	25698.87	29537.69	26539.10	38534.88	492832.60	18143.22	18144.04	15668.21	16698.26	13921.58
<b>TOTAL SELECTION sans emprunt Relais</b>	25727.76	25698.87	29537.69	25411.62	23649.88	23668.85	18143.22	18144.04	15668.21	16698.26	13921.58
<b>TOTAL SELECTION sans Giratoire</b>	25727.76	25698.87	29537.69	25411.62	13503.44	13522.41	7996.78	7997.60	5521.77	6551.82	3775.14

# ETAT DES EMPRUNTS



# STATISTIQUES FINANCIERES 2003

Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 490 habitants.

Les différents pourcentages des quatre taxes  
qui composent les impositions directes

COMMUNES	T. Habitation	Foncier bâti	F. non bâti	T.professionnelle
Grosmagny	7.07	8.06	45.15	9.90
Belfort	16.47	18.63	81.21	17.21
Eloie	10.40	16.10	46.12	17.21
Etueffont	7.26	12.30	48.03	5.95
Petitmagny	7.78	9.33	65.40	7.03
Rougegoutte	5.09	4.95	24.87	9.64
Moyenne départementale	11.76	13.59	36.64	9.98

Ces quatre taxes, suivant les communes, n'apportent pas la même somme  
au budget, ni le même pourcentage des impositions directes  
(montants exprimés en euros)

Taxes	Rappel des taux à Grosmagny	Apport au budget communal	Pourcentage des impositions directes
Taxe d'Habitation	7.07	27 142	48.13
Foncier bâti	8.06	18 232	32.33
Foncier non bâti	45.15	5 283	9.37
Taxe professionnelle	9.90	5 732	10.17
Totaux : 56 389 €			
= somme des impôts payés par les Grosmagniens à la commune			

Des hauts et des bas dans les taux des communes du département

Taxes	+ basse	+ haute	Rappel Grosmagny
Taxe d'habitation	3.33 Bourogne	16.47 Belfort	7.07
Foncier bâti	2.48 Felon	18.63 Belfort	8.06
Foncier non bâti	7.55 Cravanche	99.03 Méziré	45.15
Taxe professionnelle	3.64 Rgt le Chateau	22.41 Leval	9.90

Les différents pourcentages de répartition des impositions directes

Taxes	+ petit	Moyenne	+ grand	Rappel Grosmagny
Taxe d'habitation	8.61	45.73	657.92	48.13
Foncier bâti	Auxelles-Bas 9.73	46.81	Felon 79.07	32.33
Foncier non bâti	Recouvrance 0.08	1.54	Bessoncourt 68.66	9.37
Taxe professionnelle	Cravanche 0.00	5.92	Lamadeleine 78.20	10.17
	Bourg sous Chatelet		Rougegoutte	

On aperçoit, à la lecture de ces tableaux, une grande disparité des situations par rapport aux taux d'imposition et à la répartition des montants. La plus importante est la situation des communes au regard de la taxe professionnelle

Communes	<u>Base imposition</u> population	Population	Produits attendus
Chatenois les Forges	1 141	2 733	349 128
Giromagny	675	3 446	333 226
Rougegoutte	3 220	911	282 838
Grosmagny	118	490	5 732
Riervescemont	10	50	45
Felon	5	223	45
Bourg ss Chatelet	0	128	0

EFFORT FISCAL		POTENTIEL FISCAL		
Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel fiscal par habitant
1	Lamadeleine	1	Argièsans	1 824
2	Belfort	2	Botans	1 662
3	Riervescemont	3	Bessoncourt	1 381
15	Grosmagny	74	Grosmagny	210
100	Froidefontaine	100	Grosne	161
101	Bretagne	101	Chavanne lesGrands	152
102	Bourogne	102	Fontenelle	151



## FORÊTS : UN NOUVEAU PLAN DE GESTION



La forêt communale de GROSMAGNY couvre environ 1/5<sup>è</sup> de la superficie totale de la commune ; c'est un élément primordial de notre environnement ; c'est également un élément important à gérer pour le Conseil municipal.

La forêt peut être une source de revenus non négligeables mais très fluctuants car tributaires d'éléments climatiques ou économiques qui nous échappent totalement.

Celle de GROSMAGNY a, par le passé, généré des profits importants, surtout si l'on exploitait une parcelle riche en bois de qualité.

Depuis quelques années, la tendance s'est inversée : la forêt nous coûte plus cher qu'elle ne nous rapporte.

La cause en est évidemment essentiellement la tempête du 26 décembre 1999 qui a mis sur le marché des volumes de bois exorbitants, provoquant par conséquent une chute importante des cours.

4 ans après cette catastrophe, son effet n'est pas totalement résorbé.

Ajoutons à cela l'arrivée récente et massive de bois venus des pays de l'Est et nous avons là les deux explications principales des prix bas pratiqués actuellement lors des ventes de bois.

Une autre incertitude de taille plane sur nos forêts, c'est l'effet de la canicule : nous avons déjà pu constater un dépérissement dans les résineux. Il est probable que les peuplements de feuillus divers seront eux aussi touchés dans les mois et les années futures.

Gérer ce patrimoine forestier ne s'improvise pas, c'est l'affaire des spécialistes de l'Office National des Forêts (ONF).

L'ONF intervient dans le cadre d'un plan d'aménagement étudié et proposé par l'Office et accepté par le Conseil municipal.

Le précédent plan d'aménagement avait été signé en 1983 et s'était terminé en 2000. Ses principales dispositions avaient été la réalisation de plusieurs parcelles en coupes rases et plantations dont la mise en œuvre s'était faite avec plus ou moins de bonheur.

Un nouveau plan a été présenté en Conseil municipal et accepté le 9 décembre 2003. Il est le fruit du travail d'une promotion d'élèves ingénieurs forestiers de l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts (ENGREF) de Nancy qui ont parcouru et étudié notre forêt dans ses moindres détails, au cours des mois de mai et juin derniers, puis recueilli les avis des techniciens de l'ONF et du Conseil municipal.

Ce plan d'aménagement est très différent du précédent. Nous ne pouvons pas ici reprendre la totalité du document par ailleurs consultable en mairie, mais simplement en souligner les orientations et dispositions principales.

La forêt communale de GROSMAGNY est une ancienne forêt royale cédée à la commune vraisemblablement vers 1839 et soumise au régime forestier depuis le 23 novembre 1850. Sa surface actuelle est de 187,21 ha depuis la vente au Conseil général de 14,15 ha pour la construction des bassins.

Cette forêt s'étend pour 178,772 ha sur le territoire de la commune de GROSMAGNY et pour 8,436 ha sur le territoire de la commune d'ELOIE.

33, 60 ha sont situés sur le Fayé.

Plusieurs plantations ont été réalisées sur une surface totale de 54,27 ha.

Le principe nouveau d'exploitation sera de créer des trouées de petite surface, ne dépassant pas 5 ares. Dans ces trouées, des semis pourront pousser : s'ils n'y parviennent pas naturellement, des espèces adaptées seront plantées comme le chêne ou le merisier en plaine, le hêtre, l'érable et le sapin au Fayé.

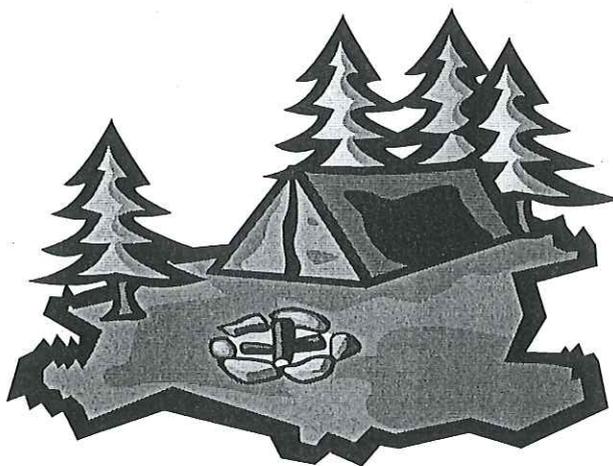
On veillera à :

- ❖ laisser quelques gros bois morts de mauvaise qualité pour les populations de pics et chauves-souris,
- ❖ faciliter les zones de chasse pour les rapaces en maintenant les arbres perchoirs à proximité des zones de plantations,
- ❖ conserver les arbres creux pour le cortège d'espèces qui les fréquentent.

La forêt communale de GROS MAGNY a une fonction économique de production de bois d'œuvre de qualité et la commune souhaite pouvoir en tirer des revenus réguliers ; le nouveau plan prévoit de satisfaire cette demande ; sa durée d'application sera de 19 années, le volume récolté prévisionnel est de 13 720 m<sup>3</sup> soit 3,59 m<sup>3</sup> par hectare et par an, soit une progression de 16 % en volume commercial par rapport à l'aménagement précédent, du fait de l'entrée en production des peuplements de résineux, ce qui devrait générer environ 27 300 € par an (estimation prudente établie sur le niveau des cours actuels)

En dépenses, on note une progression du montant des travaux à réaliser du fait de l'amélioration de la desserte notamment (sans tenir compte d'aides éventuelles pouvant être sollicitées).

En conclusion, la dynamisation de la sylviculture et le début d'entrée en production des peuplements résineux vont générer un prélèvement sensiblement supérieur, l'amélioration de la desserte va engendrer un surcoût de travaux, mais le bilan est à la mesure de l'effort de la municipalité pour l'amélioration de son patrimoine forestier et devrait, selon les estimations liées à l'incertitude actuelle des cours, amener une recette moyenne annuelle nette à la commune de l'ordre de 13 300 €.







TAXE PROFESSIONNELLE  
UNE ÉVOLUTION FAVORABLE

Le facteur principal créant l'inégalité fiscale entre nos communes est bien les revenus engendrés par la taxe professionnelle (TP).

Dans une petite commune comme GROSMAGNY où il n'existe ni entreprises, ni commerces, nous partons ailleurs, à Belfort, à Mulhouse, à Rougegoutte par exemple, pour travailler, produisant de la richesse dans ces communes par le biais de la taxe professionnelle (TP). Quand nous avons des achats à effectuer, où les faisons-nous ? pas à Grosmagny évidemment, mais à Belfort, Mulhouse peut-être ou Giromagny, dans des commerces qui payent une TP dans leur commune : nous contribuons ainsi, une deuxième fois, à enrichir d'autres communes.

Et, quand vos élus étudient le budget et qu'ils ont besoin d'argent, ce n'est pas en augmentant la TP, quasi inexistante, qu'ils peuvent en trouver, mais bien en pesant sur les autres taxes.

Partant de ces constatations, le Conseil municipal avait, il y a quelques années, décidé d'essayer de rompre avec cette logique.

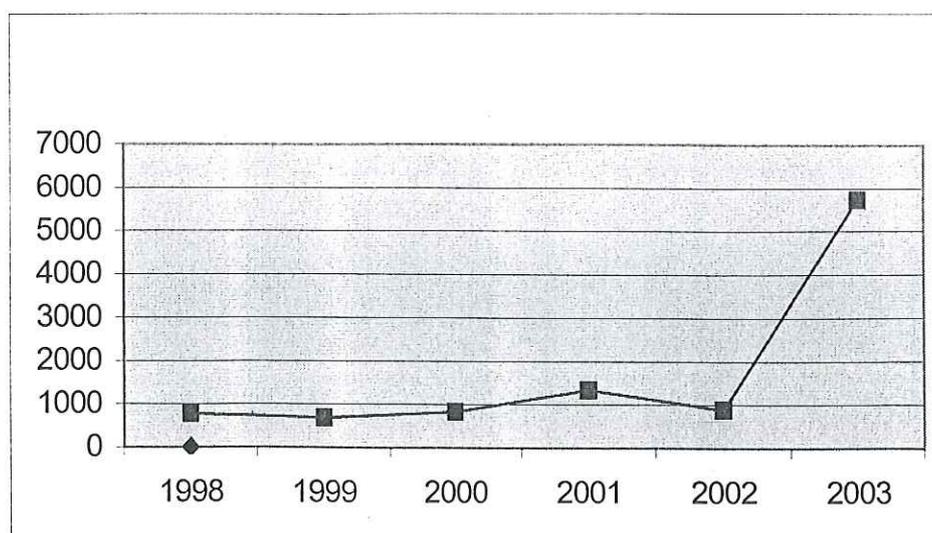
Pour cela, il avait décidé la création d'une petite zone artisanale vers le cimetière. Il avait surtout décidé de s'engager de la façon la plus importante possible dans les zones artisanales intercommunales, que ce soit la zone multisite Nord ou la zone de l'Aéroparc de Fontaine.

Après des années d'incertitude, il semble que nous soyons enfin entrés dans une période favorable : il suffit pour s'en convaincre, de se rendre à Fontaine pour constater l'évolution maintenant rapide des constructions.

Conséquence pour notre commune : la part de TP nous revenant croît d'année en année, justifiant ainsi les investissements importants consentis.

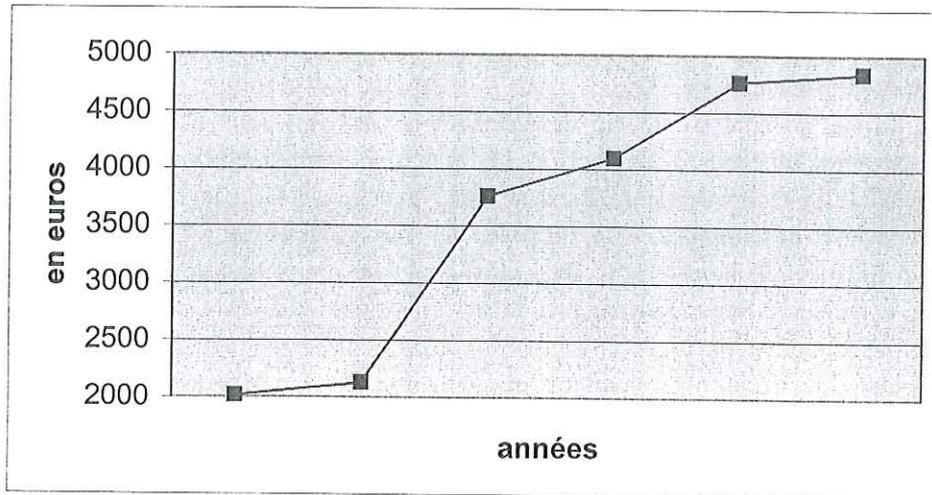
*Évolution de la TP communale depuis 1998 :*

Année 1998 :	778 €	2001 :	1 347 €
1999 :	683 €	2002 :	881 €
2000 :	831 €	2003 :	5 732 €



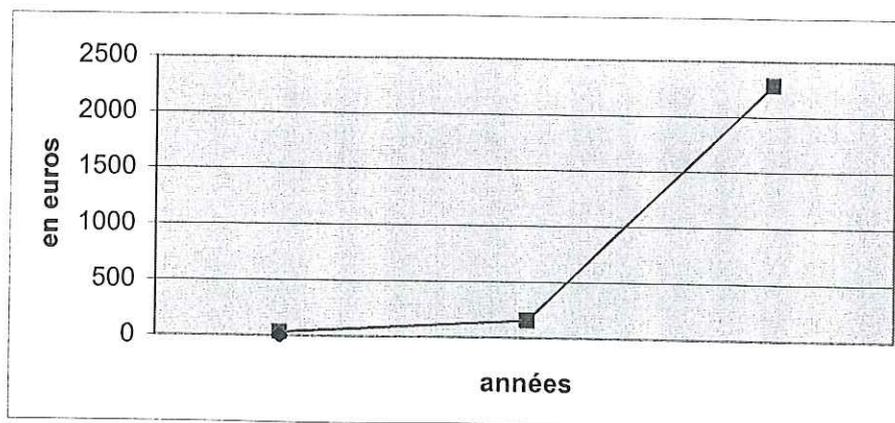
*Évolution de la TP zone multisite Nord depuis 1998 :*

Année 1998 :	2 016 €	2001 :	4 099 €
1999 :	2 128 €	2002 :	4 764 €
2000 :	3 760 €	2003 :	4 844 €



*Évolution de la TP Aéroport de Fontaine :*

Année 2001 :	34.68 €
2002 :	155.85 €
2003 :	2 289.24 €



# CENTRE DU VILLAGE

L'aménagement du centre du village était initialement prévu en trois tranches :

- 1<sup>ère</sup> tranche : le rond-point.
- 2<sup>ème</sup> tranche : la rue des Étangs et le tour de la mairie, le cheminement entre l'école maternelle et la mairie, le parking de l'école maternelle, le déplacement du monument aux Morts.
- 3<sup>ème</sup> tranche : tout le reste.

Le rond point est maintenant terminé, pratiquement selon les modalités prévues, tant au niveau des travaux que du financement.

Lors des demandes de subventions, nous avons présenté l'ensemble du dossier, obtenant sur cette base, un financement de la Région, un autre du Conseil général un autre enfin de la part de l'Etat par le biais de la dotation générale d'équipement.

La Direction départementale de l'Équipement , service instructeur pour l'attribution des fonds F.E.O.G.A. avait pour sa part souhaité ne financer en 2003 que le giratoire et nous avait assuré que le reste serait pris en compte en 2004.

C'est dans cette perspective que nous avons poursuivi, en 2003, l'étude relative aux travaux des tranches 2 et 3 que nous avons entre temps décidé de regrouper en une seule tranche.

Quelle ne fut donc pas notre stupeur quand, il y a quelques semaines, nous apprenions par Monsieur le Préfet, que les fonds F.E.O.G.A. étaient gelés pour l'instant et que la réponse définitive sur l'octroi des subventions n'interviendrait qu'au cours du printemps 2004.

Sachant que la subvention F.E.O.G.A. représentait 50 % du montant des travaux, sa disparition ne peut que susciter les plus vives inquiétudes.

Nous avons donc, dans un premier temps, fait une intervention auprès de Monsieur le Préfet, auprès du Président du Conseil général, auprès de Monsieur le Député et auprès de Monsieur le Sénateur. Nous sommes en train de réorienter le dossier vers d'autres possibilités de financement et, parallèlement, nous avons à nouveau scinder ce dossier en deux tranches : une tranche ferme que nous réaliserions de toute façon, et une tranche conditionnelle que nous réaliserons suivant les financements attribués.

Tout ceci étant de surcroît lié à la prise en charge par le Syndicat d'électricité, des travaux d'enfouissement des réseaux, conditions incontournable du démarrage des travaux.

Vous le constatez, le maître mot concernant ce dossier est l'*incertitude*.

# ETAT-CIVIL

## NAISSANCES

Camille Clémence Adèle BRIGAND, le 21 février à *Grosmagny*  
Élodie Marie Colette SONNET, le 22 août à *Belfort*

## MARIAGES

Sandrine COURTOT et Jean-Louis BACHER, le 07 juin  
Nathalie LAMIELLE et Thierry PERREZ, le 26 juillet

## DÉCÈS

Roland LAFOSSE, le 1<sup>er</sup> mai (né le 10.06.1925)  
Juliette DIDIER ép. ANDRÉOLETTI, le 6 juin (née le 28.09.1924)  
Berthe HEIDET vve BOURGEOIS, le 11 juin (née le 11.04.1905)  
Claire PEROZ, le 21 juin (née le 07.04.1936)  
Charles ANDRÉOLETTI, le 11 novembre (né le 24.04.1931)

## DÉCÈS

(de personnes nées à Grosmagny mais domiciliées à l'extérieur)

Lucien MARCHAL, le 05 décembre à Belfort (né le 21.05.1916)  
Marie-José CRIMPET, le 18 septembre à Ecromagny (née le 02.03.1959 à Belfort)

# *C'était il y a cent ans . . .*

## ① Sur le plan international

La guerre est déclarée entre la Russie et le Japon

## ② Sur le plan national

Reprise du procès Dreyfus ; des commissions rogatoires ont été envoyées à Londres pour entendre Mrs Esterhazy et Czernaschy. Ils ont refusé de répondre.

Le plan de défense nationale est compromis.

Mort de Mr. Waldeck-Rousseau : les lois de 1884 sur les syndicats professionnels et de 1901 sur les associations sont dues en grandes parties à son initiative et à ses efforts.

Chronique Financière : Nous tenons à signaler le taux des obligations en cette année 1903 : il est de 6 à 10%

## ③ Et chez nous

Le vénérable curé de Grosmagny, M l'abbé Farouelle vient d'être victime d'un vol ce dimanche 07 février 1903, entre 10 et 11 heures : pendant la célébration de la messe, un ou plusieurs cambrioleurs sont entrés dans le presbytère et ont fracturé 3 tiroirs du secrétaire où ils trouvèrent 3350 frs dont 2290 en pièces d'or, 200 frs en billets de banque et 2 obligations au porteur de la Cie de l'Est.

Aucun indice pour l'instant. Une enquête à suivre....

Polémique sur l'arrestation du voleur de la cure (Mr Marchand)

« Le Haut Rhin relate : c'était le sacristain de Grosmagny d'où le scandale au sein de la communauté »

« La Croix de Belfort : effectivement, il l'a été pendant quelques années mais a été remercié pour des motifs très sérieux. »

Le 01.03.1903 : suite de l'affaire - des coups de feu ont été tirés vers le presbytère sans atteindre personne du reste. Est-ce que cela signifiait que le cambrioleur avait des complices.???? Ces faits odieux ont révoltés la population ; s'ils venaient à se renouveler et si leurs auteurs étaient connus, elle pourrait leur faire mauvais parti. Ils ne l'auraient pas volé

Mais encore le 20.03.1903 : Suite aux différentes agressions, Mr l'Abbé Farouelle demande à l'autorité diocésaine soit de le transférer, soit de lui

accorder la permission de prendre sa retraite. Monseigneur l'archevêque de Besançon accède à son désir et le nomme à la cure de Courcelles.

**17.04.1903** : Samedi dernier un incendie s'est déclaré vers 11 h et demi dans un immeuble appartenant à Gérard François, garde de nuit à l'usine de Chaux. Le feu a pris naissance dans le grenier où était amassé une grande quantité de paille et de foin. L'eau faisait défaut, les flammes se communiquèrent au logement rapidement. En moins d'une heure tout était détruit. Les pertes évaluées à 2500 Frs ne sont couvertes par aucune assurance.

#### **Election Municipale du 1<sup>er</sup> Mai 1903**

Pour Grosmagny la lutte a été chaude. La liste des sectaires qui voulaient mettre la main sur les affaires communales est battue, nos amis ont triomphé. Sur les candidats élus au 1<sup>er</sup> tour, 4 appartiennent au parti des honnêtes gens et 2 à celui contraire.

Nos amis sont Mrs Chapuis, Petitjean Joseph, Marchal Jules et Barré Georges les 2 radicaux socialistes sont Mrs Vaicle Jules et Girardey Célestin.

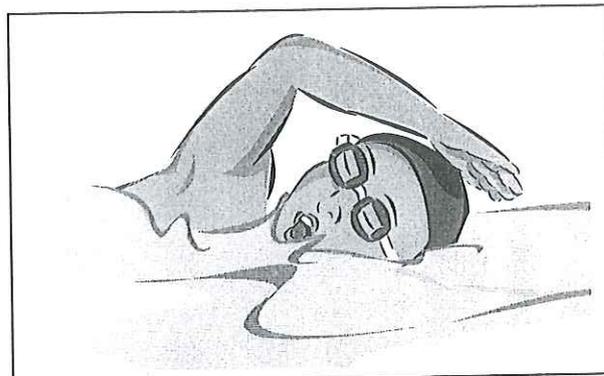
**Le dimanche 20 mars** a eu lieu à la salle d'école des garçons une charmante soirée populaire organisée par les élèves du cours d'adultes. Le programme très varié a été exécuté à la satisfaction de tous.

La causerie sur Jeanne d'Arc agrémentée de splendides projections lumineuses a vivement impressionnée l'auditoire. En somme une bonne soirée récréative et amusante.

**Le 03 avril**, un incendie dont les causes sont inconnues a détruit une maison d'habitation appartenant à Mr Hasatte Emile, journalier. Les pertes évaluées à 3300 frs sont couvertes par une assurance.

**Election Sénatoriale du 15 mai** : la liste des délégués nommés le 10 avril pour Grosmagny sont Mrs Chapuis Jules, Girardey Georges et pour suppléant Mr Lamielle Georges.

Tous ces articles sont parus dans : La Croix de Belfort, La Frontière et le Haut Rhin Républicain.



La municipalité souhaite remercier  
vivement tous nos concitoyens sportifs qui se  
sont fait remarquer dans des sports aussi  
variés que : la course à pieds, le triathlon, le tir,  
le vélo ... et bien d'autres.

Bien  
amicalement à tous et à  
toutes et bonne reprise  
pour vos entraînements  
après les festivités de la  
fin d'année.

6

7

8

9